

2023



# TENDYNE™ REMPLACEMENT TRANSCATHÉTER DE LA VALVE MITRALE

## DIAGNOSTIC PRINCIPAL<sup>1</sup>

Comme diagnostic principal un code CIM-10 correspondant devrait être choisi, par exemple:

<b>I05.0</b>	<b>Sténose mitrale</b>
<b>I05.1</b>	<b>Insuffisance mitrale rhumatismale</b>
<b>I05.2</b>	<b>Sténose mitrale avec insuffisance</b>
<b>I34.0</b>	<b>Insuffisance (de la valvule) mitrale</b>
<b>I34.1</b>	<b>Prolapsus (de la valvule) mitral(e)</b>
<b>I34.2</b>	<b>Sténose non rhumatismale (de la valvule) mitrale</b>
<b>I34.80</b>	<b>Sténose non rhumatismale de la valvule mitrale avec insuffisance mitrale</b>
<b>Q23.2</b>	<b>Sténose mitrale congénitale</b>
<b>Q23.3</b>	<b>Insuffisance mitrale congénitale</b>

## PROCÉDURES<sup>2</sup>

Pour le codage d'implantations ou des retraits des codes CHOP spécifiques sont disponibles:

<b>35.F2.26</b>	<b>Remplacement de la valve mitrale par xénogreffe (bioprothèse) avec ancrage transapical</b>
<b>35.H2.26</b>	<b>Retrait d'une prothèse valvulaire mitrale ainsi qu'implantation d'une xénogreffe (bioprothèse) avec ancrage transapical</b>

## DRG<sup>3</sup>

La combinaison du diagnostic principal et de la procédure est normalement classifiée dans le DRG F98C:

**F98C** **Intervention valvulaire cardiaque endovasculaire, âge > 15 ans**  
avec un cost weight de base de 5.026. Cela représente un remboursement de 47'750 CHF.\*

Les cas plus complexes peuvent aussi atteindre les DRG F98B ou F98A avec des rémunérations supérieures.

\*Pour un Baserate de 9'500 CHF.



# CODAGE ET REMBOURSEMENT TENDYNE™ REMPLACEMENT TRANSCATHÉTER DE LA VALVE MITRALE

**Clause de non-responsabilité:** Ce matériel et les informations qu'il contient sont uniquement à des fins d'information générale et ne sont pas destinés et ne constituent pas des conseils juridiques, de remboursement, commerciaux, cliniques ou autres. En outre, il n'est pas destiné à et ne constitue pas une représentation ou une garantie de remboursement, de paiement ou de frais, ou que le remboursement ou autre paiement sera reçu. Il n'est pas destiné à augmenter ou à maximiser le paiement par un payeur. De même, rien dans ce document ne doit être considéré comme des instructions pour la sélection d'un code particulier, et Abbott ne préconise ni ne garantit la pertinence de l'utilisation d'un code particulier. La responsabilité ultime du codage et de l'obtention du paiement/remboursement incombe au client. Cela inclut la responsabilité de l'exactitude et de la véracité de tous les codages et réclamations soumis à des tiers payeurs. En outre, le client doit noter que les lois, les réglementations et les politiques de couverture sont complexes et sont mises à jour fréquemment, et, par conséquent, le client doit vérifier fréquemment auprès de ses opérateurs ou intermédiaires locaux et doit consulter un conseiller juridique ou un conseiller financier, de codage ou spécialiste du remboursement pour toute question liée au codage, à la facturation, au remboursement ou à tout problème connexe. Ce matériel reproduit des informations à des fins de référence uniquement. Il n'est pas fourni ou autorisé à des fins de marketing.

**Importante remarque:** Les présentes informations sur les DRG proviennent de tiers (OFS Office fédérale de la statistique, SwissDRG SA, etc.) et ne vous sont transmises par la société Abbott qu'à des fins d'information et de suggestion de codage. Les présentes informations ne sauraient remplacer un conseil juridique ni un accompagnement en matière de remboursement et Abbott décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'échéance de mise à disposition des présentes informations. Le fondement juridique, les lignes directrices et la pratique de remboursement des caisses-maladie sont complexes et évoluent en continu. Les prestataires sont responsables de leur codage et des demandes de remboursement. Abbott vous recommande donc de contacter les caisses-maladie compétentes, votre chargé des DRG et/ou un avocat pour discuter du codage, des critères d'éligibilité et d'autres questions de remboursement.

#### Sources:

1. CIM-10-GM Version 2022, Office fédéral de la statistique (OFS):  
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/kataloge-datenbanken/publikationen.assetdetail.20665872.html>
2. Office fédéral de la statistique OFS: Classification suisse des interventions chirurgicales (CHOP), version 2023:  
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.23085960.html>
3. SwissDRG SA: Système SwissDRG version 12.0, Version de tarification 2023:  
[https://www.swissdr.org/application/files/5016/7152/9703/SwissDRG-Version\\_12.0\\_Fallpauschalenkatalog\\_AV\\_2023\\_2023\\_f.pdf](https://www.swissdr.org/application/files/5016/7152/9703/SwissDRG-Version_12.0_Fallpauschalenkatalog_AV_2023_2023_f.pdf)

**ATTENTION:** Les produits ne peuvent être utilisés que par un médecin ou sous sa supervision. Il est important de lire attentivement la notice d'emballage du produit avant de l'utiliser (si disponible) ou sur [vascular.eifu.abbott](https://www.vascular.eifu.abbott) und [medical.abbott/manuals](https://www.medical.abbott/manuals) avec le mode d'emploi, les avertissements et les complications possibles qui peuvent survenir lors de l'utilisation de ce produit.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées à être publiées en Suisse uniquement. Toutes les illustrations sont des représentations artistiques et ne doivent pas être considérées comme des dessins techniques ou des photos. Archivage des données et des photographies par Abbott Medical.

#### Abbott Medical

Abbott Medical Schweiz AG | Neuhofstr. 23 | CH-6341 Baar | Tel: +41 41 768 43 33

™ identifie une marque du groupe de sociétés Abbott.

[www.cardiovascular.abbott](https://www.cardiovascular.abbott)

©2023 Abbott. Tous droits réservés. MAT-2301132 v1.0 | Approuvé pour une utilisation en Suisse